

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 avril 2023 à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Daniel Beaudoin et monsieur Raymond Saint-Aubin.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 février 2023 à 18 h 30.
4. Dépôt et approbation du bilan, année 4, du plan d'action du schéma de couverture de risques.
5. Modification à la résolution # AG-1203-10-2022 – Annulation du rachat de la camionnette Ford F-150 2023.
6. Transfert de véhicule du Service de sécurité incendie de l'agglomération au Service des travaux publics et services techniques – Camionnette Ford F-150 2013.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**AG-1219-04-2023**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

**AG-1220-04-2023**

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 20 FÉVRIER 2023 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 février 2023 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 20 février 2023 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

### 4. DÉPÔT ET APPROBATION DU BILAN, ANNÉE 4, DU PLAN D'ACTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES.

ATTENDU le dépôt du bilan au 31 décembre 2022 des actions réalisées suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du rapport et approuve le bilan déposé pour l'année 4.

**AG-1221-04-2023**

AG-1222- 04-2023

5. MODIFICATION À LA RÉOLUTION #AG-1203-10-2022 – ANNULATION DU RACHAT DE LA CAMIONNETTE FORD F-150 2013.

ATTENDU la résolution # AG-1203-10-2022 prise le 17 octobre 2022 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis par Des Laurentides Ford pour l'achat de la camionnette Ford F-150 Responder de type Police Pack 2022 au montant de 72 247.00 \$ plus les taxes applicables et le rachat de la camionnette 2013 au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables et que ce montant de 7 000.00 \$ soit appliqué au règlement d'emprunt # AG-052-2022 ;

ATTENDU la résolution # AG-1204-10-2022 par laquelle ce conseil autorisait l'achat d'équipements additionnels pour la camionnette Ford F-150 Responder au montant de 13 518.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-052-2022 décrétant une dépense de 87 400 \$ pour l'acquisition de la camionnette ;

ATTENDU qu'il y lieu de conserver la camionnette actuelle 2013 pour les besoins du Service des travaux public et services techniques ;

ATTENDU l'approbation écrite de Des Laurentides Ford du 10 mars 2023 à l'effet qu'elle autorise la Ville à conserver la camionnette qui était mentionnée en rachat dans sa transaction ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, pour modifier la résolution sans le rachat ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la résolution # AG-1203-10-2022 afin que le prix d'achat de Des Laurentides Ford soit un montant global de 73 476.54 \$ plus les taxes applicables, sans rachat et que cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-052-2022.

AG-1223-04-2023

6. TRANSFERT DE VÉHICULE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES – CAMIONNETTE FORD F-150 2013.

ATTENDU que la camionnette Ford F-150 2013 actuellement utilisée par le Service de sécurité incendie était promise en échange d'un nouveau véhicule par la résolution # AG-1203-10-2022 de l'Agglomération ;

ATTENDU que le Service des travaux publics et services techniques souhaite récupérer la camionnette Ford-F-150 2013 pour la transformer pour ses besoins ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU qu'aucun montant n'est prévu aux prévisions budgétaires 2023 pour garantir le paiement de 7 500 \$ à transférer de la proximité à l'agglomération ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le transfert de service pour la camionnette F-150 2013 pour un montant de 7 500 \$ et que ce montant soit appliqué au règlement d'emprunt # AG-052-2022.

QUE le Service de la trésorerie soit requis d'effectuer les opérations et écritures comptables appropriées à ce transfert.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-1224-04-2023

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 36, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

---

Monsieur Gilles Boucher  
Président

---

Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

/jsl